



**POUR VOUS,
le DÉPARTEMENT agit !**

DOSSIER DE PRESSE

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

JEUDI 16 ET VENDREDI 17 DÉCEMBRE 2021

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

JEUDI 16 ET VENDREDI 17 NOVEMBRE 2021

ORDRE DU JOUR

JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

9H30 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

EXAMEN DES RAPPORTS AVEC DÉBATS

● **RAPPORT 202**

SUPPRESSION DU MANIEMENT DES ESPÈCES PAR LES SERVICES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (DGFIP)

Adaptation des modes de règlements des aides départementales Aides financières de l' Aide sociale à l'enfance et du Fonds d'aide aux jeunes

● **RAPPORT 404**

AÉRODROME DE SAINT-YAN

Avance remboursable pour la rénovation de la piste

● **RAPPORT 106**

BUDGET DÉPARTEMENTAL 2022

Budget primitif 2022

● **RAPPORT 409**

AIDES À L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS Centres de préparation aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

● **RAPPORT 402**

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET DE PROMOTION DU TERRITOIRE (ADTPT 71) Prolongation 2022 de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2019/2021

● **RAPPORT 307**

DISPOSITIF DE RÉCUPÉRATION DES EAUX DE PLUIE POUR LES AGRICULTEURS

Prolongation du dispositif et ajustement du règlement 2022

● **RAPPORT 301**

POLITIQUE DE L'EAU

Lancement d'une étude départementale prospective sur l'adéquation des besoins et des ressources en eau

● **RAPPORT 311**

TRAVAUX DE RÉFECTION DES BERGES DU CANAL DU CENTRE LIÉS AUX ROUTES ET VOIES VERTES DÉPARTEMENTALES - CONVENTION TRIENNALE Convention financière en dépense entre le Département de Saône-et-Loire et Voies navigables de France

● **RAPPORT 310**

RAPPORT POLITIQUE AGRICOLE ET BUDGET 2022

● **RAPPORT 309**

FILIÈRE ÉQUINE : PLAN D' ACTIONS

● **RAPPORT 312**

POLITIQUE EN FAVEUR DES DÉPLACEMENTS DOUX Schéma directeur des Voies vertes et bleues : faisabilité et perspectives de programmation

● **RAPPORT 306**

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Avenant 3 à la convention relative à la subvention régionale

● **RAPPORT 217**

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

Convention de cession de matériels informatiques réformés avec les structures labellisées Ordi 3.0 du Département de Saône-et-Loire

● **RAPPORT 218**

CONTRAT DE COOPÉRATION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE VISANT LA REPRISE D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

Améliorer et développer des solutions de lutte contre les freins à l'emploi et favoriser l'insertion professionnelle

● **RAPPORT 204**

CRISE SANITAIRE - COVID 19

Conventions avec les établissements et services médico-sociaux bénéficiaires du Plan de soutien - Volet santé / solidarités

● **RAPPORT 316**

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Nouvelles modalités d'attribution des aides à l'amélioration de l'habitat

VENDREDI 17 DÉCEMBRE 2021

9H30 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

EXAMEN DES RAPPORTS AVEC DÉBATS

● **RAPPORT 201**

CENTRE DE SANTÉ : POINT D'ÉTAPES ET PERSPECTIVES 2022

● **RAPPORT 214**

PLAN PAUVRETE
DISPOSITIF JEUNES SORTANT DE L'ASE
Subvention association Le Pont

● **RAPPORT 209**

CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE
LA PERTE D'AUTONOMIE
Rapport d'information (Présentation des travaux de
l'année 2021 et annonce du nouvel appel à projets 2022)

● **RAPPORT 207**

AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP : HABITAT INCLUSIF
Mise en œuvre de l'aide à la vie partagée

● **RAPPORT 210**

SOUTIEN AU SECTEUR DE L'AIDE À DOMICILE
Valorisation du barème de l'Allocation personnalisée
d'autonomie (APA) et de la Prestation de compensation
du handicap (PCH)

INTERVENTION DE M. LE PRÉFET

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS
DES SERVICES DE L'ÉTAT

LES RAPPORTS SANS DÉBAT

● **RAPPORT 100**

DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL AU SEIN DES COMMISSIONS INTERNES
ET DE DIVERS ORGANISMES EXTERIEURS

● **RAPPORT 101**

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS
LOCAUX - État des travaux réalisés en 2021

● **RAPPORT 102**

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE - Partenariat avec la Ville
de Tahoua pour l'année 2022

● **RAPPORT 103**

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES -
Prolongation de la convention de partenariat avec le
Service départemental d'incendie et de secours

● **RAPPORT 104**

PERSONNEL DEPARTEMENTAL - Transformation d'emplois
permanents, création d'emplois permanents et création
d'emplois temporaires

● **RAPPORT 105**

ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS 71 (ASEL) - SUBVENTION
DE FONCTIONNEMENT 2022

● **RAPPORT 107**

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET
D'ENGAGEMENT (AE) - Créations, révisions

● **RAPPORT 108**

SUBVENTIONS SUR LISTE - Attribution des subventions sur
liste pour l'année 2022

● **RAPPORT 109**

RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER - Refonte du
règlement budgétaire et financier

● **RAPPORT 110**

COVID-19 - CAMPAGNES DE VACCINATION - Convention
de financement entre le Département de Saône-et-Loire
et l'ARS Bourgogne-Franche-Comté pour la prise en charge
des rendez-vous téléphoniques

● **RAPPORT 111**

MARCHÉS, ACCORDS CADRES ET AVENANTS PASSÉS PAR
LE DÉPARTEMENT - Information

● **RAPPORT 112**

REPRÉSENTATION EN JUSTICE - Information

● **RAPPORT 113**

INDEMNITÉS DE SINISTRE - Information

● **RAPPORT 114**

CANDIDATURE ET SOUMISSION A UNE PROCÉDURE DE
LA COMMANDE PUBLIQUE - Autorisation donnée au
Président du Département agissant comme opérateur
économique de se porter candidat et soumissionnaire

● **RAPPORT 203**

FONDS SOCIAL EUROPÉEN « REACT EU » - Mobilisation
du fonds exceptionnel déployé dans le cadre du plan de
relance de l'Union Européenne

● **RAPPORT 205**

ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX POUR
PERSONNES AGÉES ET PERSONNES HANDICAPÉES -
Prolongation de subventions d'investissement

● **RAPPORT 206**

CONVENTION PLURIANNUELLE RELATIVE AUX RELATIONS
ENTRE LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR
L'AUTONOMIE (CNSA) ET LE DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-
LOIRE 2021-2024 - Avenant n°1 concernant la définition de
la feuille de route stratégique et opérationnelle

● **RAPPORT 208**

CENTRES LOCAUX D'INFORMATION ET DE COORDINATION
(CLIC) - Convention et modalités de financement
applicables à compter du 1^{er} janvier 2022

● **RAPPORT 211**

ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA) À
DOMICILE - Prise en charge de l'accueil familial en journée

● **RAPPORT 212**

INSTALLEUNMEDECIN.COM - Attribution de subventions

● **RAPPORT 213**

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ - Appel à projets de la Caisse
d'allocations familiales et du Département pour le Réseau
d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
(REAAP) Réseau « Parents71 » pour l'année 2022

● **RAPPORT 215**

AIDE FINANCIÈRE EN FAVEUR DES BÉNÉFICIAIRES DU
REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) - Attribution des
aides allouées en crédits d'investissement

● **RAPPORT 216**

RÉNOVATION URBAINE - Adoption des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain des quartiers Harfleur-République-La Pérouse au Creusot et La Chanaye-Résidence à Mâcon

● **RAPPORT 219**

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'ACCÈS À L'EMPLOI - Appel à projets pour la levée des freins liés à la mobilité

● **RAPPORT 220**

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - VOLET EMPLOI FORMATION AIDE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE - Ateliers d'insertion - Avance sur financements 2022

● **RAPPORT 221**

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - CONTRATS A DURÉE DÉTERMINÉE D'INSERTION - Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) conclue avec l'Etat Convention de gestion de l'aide au poste pour les ACI conclue avec l'Agence de services et de paiement (ASP) Année 2022

● **RAPPORT 222**

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) - ACCOMPAGNEMENT DES NON SALARIÉS AGRICOLES BÉNÉFICIAIRES DU RSA TENUS AUX DROITS ET DEVOIRS - Convention entre le Département de Saône-et-Loire et la Caisse régionale de la mutualité sociale agricole (CRMSA)

● **RAPPORT 223**

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - Convention de coopération entre le Département et Pole Emploi 2022-2024

● **RAPPORT 224**

INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE - Prolongation du protocole accord Région Bourgogne-Franche-Comté et le Département de Saône-et-Loire dans le cadre du PRIC : Insertion - Formation

● **RAPPORT 302**

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'EAU - Soutien financier au Syndicat mixte départemental de sécurisation et de gestion des réseaux d'eau potable (SYDRO 71) pour l'année 2022 et modification de l'affectation de la subvention attribuée en 2018 pour la 2ème phase des travaux d'interconnexion

● **RAPPORT 303**

POLITIQUE DE L'EAU - Convention de partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne 2022-2024

● **RAPPORT 304**

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'EAU - Actualisation du tarif des prestations de service réalisées par l'Assistance Technique

● **RAPPORT 305**

SOUTIEN A L'INGENIERIE - Soutien financier à l'ATD, au CAUE pour l'année 2022

● **RAPPORT 308**

LANCEMENT DU PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL DÉPARTEMENTAL - Phase 1- Emergence 2022-2024

● **RAPPORT 313**

PACTE D'ENGAGEMENT DES ACTEURS DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ - Déclinaison pour le Département de Saône-et-Loire

● **RAPPORT 314**

DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER ET CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN - Commune de Vitry-en-Charollais

● **RAPPORT 315**

PLAN HABITAT - Attribution d'aides habitat durable

● **RAPPORT 401**

SITES CULTURELS DÉPARTEMENTAUX - Harmonisation tarifaires et nouvelles offres

● **RAPPORT 403**

DÉVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ ET DU TOURISME - Soutiens aux organismes

● **RAPPORT 405**

ASSOCIATIONS ET STRUCTURES CULTURELLES - Attribution de subventions

● **RAPPORT 406**

LABELLISATION UNESCO « CLUNY ET LES SITES CLUNISIENS » - Attribution de subvention et convention 2022 - 2024

● **RAPPORT 407**

ÉCOMUSÉE DE PIERRE-DE-BRESSE - Avenant n°1 à la convention 2019-2021

● **RAPPORT 408**

CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE CHARNAY BASKET BOURGOGNE SUD, LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE ÉLAN CHALON ET LE DÉPARTEMENT - Approbation du rapport d'activités 2020/2021 de la société d'économie mixte « Elan Chalon » Subventions 2021/2022 à la société d'économie mixte « Elan Chalon » et à l'association sportive « Charnay Basket Bourgogne Sud »

● **RAPPORT 410**

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DU DÉPARTEMENT AUX ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET D'ÉDUCATION POPULAIRE -

● **RAPPORT 411**

AIDE À L'INVESTISSEMENT 2022-2023-2024 POUR LA PRÉSERVATION, LA VALORISATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES SITES NATURELS D'ESCALADE DE SAÔNE-ET-LOIRE - Convention de partenariat

● **RAPPORT 412**

LECTURE PUBLIQUE - Aide à la programmation artistique « Tadam ! » Attribution de subventions

Le budget 2022 constitue le premier budget de ce nouveau mandat. Le dynamisme du territoire et la reprise économique ont permis au Département de recouvrer dès 2021 des marges de manœuvre équivalentes à l'avant-crise.

S'inscrivant dans le contexte particulier d'une sortie de crise sanitaire espérée, **le budget 2022 porte une ambition ancrée sur de nouveaux projets répondant aux besoins du territoire et de ses habitants** (maintien à domicile, enfance ou encore insertion) **tout en continuant les projets lancés durant le précédent mandat.**

Une ambition qui repose également sur des **dépenses d'investissement portées à un niveau historiquement élevé, 176 M€, afin de soutenir les acteurs économiques locaux** dans les perspectives de l'après-crise.

Le dynamisme des recettes observé depuis la fin de l'année 2020 et la projection de sa poursuite à moyen terme, porté par une conjoncture nationale, et surtout territoriale, favorable, permet d'aborder sereinement ce début de mandat. Il demeure que **l'avenir est incertain eu égard à la situation inédite des finances nationales.**

L'avenir des finances locales reste flou tant en raison des échéances électorales à venir que des multiples scénarios envisagés pour revenir à une situation plus saine des finances publiques. **L'autofinancement reconstitué en 2021 sera maintenu en 2022 et l'endettement maîtrisé** après les efforts consentis en 2020.

Le budget primitif 2022 s'inscrit en cohérence avec les orientations budgétaires pluriannuelles débattues le 19 novembre 2021.

Le budget 2022 porte à la fois sur le cœur des compétences du Département en matière de social mais aussi en investissements pour la reprise économique.

Avec un budget de 709,8 M€ pour 2022 le Département conforte sa politique d'investissement avec un niveau jamais atteint de près de 176 M€.

Le budget 2022 du département de Saône-et-Loire s'inscrit dans la lignée des 3 principes qu'il affiche depuis 2015



AMBITION



SINCÉRITÉ



SOUTENABILITÉ

PREMIER BUDGET DU MANDAT, LE BUDGET 2022 EST CELUI DU VOLONTARISME

Ce volontarisme se traduit par des efforts importants sur le cœur de la compétence sociale du Département. Le Département présente ainsi un budget construit pour :

- Poursuivre l'action départementale en faveur de l'accès à la **santé** et en faveur de l'**autonomie**, et particulièrement le **maintien à domicile**, et en œuvrant pour la **modernisation des Ehpad** (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)
- Protéger les plus démunis et **agir pour le retour à l'emploi**

- Accompagner le développement du territoire avec le **soutien de l'activité économique** par la commande publique, le renforcement de l'**attractivité** et le soutien accordé aux filières locales comme l'**agriculture**

- Poursuivre la **transition écologique** au travers du plan environnement départemental.

Avec le budget 2022, le Département de Saône-et-Loire poursuit l'écriture engagée et ambitieuse de son action pour le territoire.

493,2 M€ POUR LES SOLIDARITÉS + 5,9 %

CENTRE DE SANTÉ DÉPARTEMENTAL

- Ouverture d'un 7^e centre de santé territorial en Bresse
- Recrutement de médecins généralistes, spécialistes et autres professionnels de santé
- Ouverture de nouvelles antennes



219,9 M€ pour l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie et le soutien des personnes handicapées

- Revalorisation du barème de l'APA et PCH à 23 € au 1^{er} janvier 2022, supérieur au tarif de référence
- Revalorisation des salaires des aides à domicile du secteur privé qui n'ont pas été pris en compte par le plan du gouvernement
- Amplification du soutien aux services d'aide à domicile avec la mise à disposition de 150 véhicules supplémentaires
- Modernisation des EHPAD, à Cronat, Marcigny, Charréconduit, Bois-Sainte-Marie, Chagny et Louhans.



64,7 M€ pour l'enfance + 11 %

- Création de 50 places supplémentaires, à domicile et en établissements
- Les actions du programme de lutte contre les violences intrafamiliales seront confortées.



82 M€ pour l'insertion et le logement

- + 40% sur les dépenses hors allocations RSA
- 10 M€ pour la politique du logement et de l'habitat.

62,3 M€ pour les collèves, sport, jeunesse et culture

- 28 M€ pour la politique en faveur des collèves.





LA SÉCURITÉ AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

- 43 M€ pour la modernisation et la sécurisation des 5 258 km de routes départementales et 2 200 ouvrages d'art
- Réalisation d'infrastructures majeures et réhabilitation d'ouvrages : 8,5 M€ pour la RCEA, 2 M€ pour le pont de Thorey, 1,28 M€ pour le pont de Bram
- 1,5 M€ pour l'installation d'équipements de sécurité dans les collèges
- 21 M€ au SDIS 71.



AU PLUS PRÈS DES HABITANTS ET DES TERRITOIRES

- Création d'un nouveau service départemental dédié aux associations lourdement impactées par la crise sanitaire
- + de 11 M€ pour accompagner les projets des communes et intercommunalités
- poursuite du programme « 1 gourde = 1 arbre » avec les collégiens + nouveau dispositif « Chèque arbre »
- 1,6 M€ pour plan eau en faveur de l'adaptation au changement climatique du secteur agricole
- Soutien à la rénovation énergétique des logements et l'amélioration de la performance thermique des bâtiments départementaux
- 1 M€ pour le développement des voies vertes
- Création de 3 nouveaux espaces naturels sensibles, au pont du Roi, dans les marais de Massilly et Azé.



50 M€ pour le THD

- Mise en chantier de 40 000 prises supplémentaires en veillant à tenir l'objectif d'un territoire 100 % fibré en 2023



6 M€ pour l'agriculture

- 160 exploitations équipées en dispositifs de récupération et traitement d'eau avec le plan eau
- Le Département poursuivra sa politique de développement des productions et des consommations locales, notamment avec le début de la rédaction d'un Projet Alimentaire Territorial
- 1,2 M€ pour la filière équine.

3 M€ pour l'attractivité du territoire

- 250 000 € pour le déploiement du concept Route71, un levier majeur en matière de développement économique.



Le budget 2022, satisfait aux exigences du Département en matière sociale, son cœur de compétence, mais il vise aussi les investissements nécessaires à la reprise économique, avec en ligne de mire le déploiement attendu des nouveaux projets de la mandature.

AIDES À L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS

Centre de préparation JO 2024

Engagé depuis 2018, le projet Terre de Jeux 2024, porté par le Département de Saône-et-Loire en partenariat avec les 5 villes candidates (Autun, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Mâcon, Montceau-les-Mines) a permis les labellisations des collectivités en 2019 « Terre de jeux 2024 » et l'officialisation en 2020 des centres d'entraînements des JOP 2024.

En 2019, le Département a voté une enveloppe de 2 M€ pour accompagner ces 5 villes à répondre au cahier des charges du label « centre de préparation des jeux ».

La participation du Département aux projets de travaux des 5 collectivités se décline en 3 catégories d'intervention :

CATÉGORIE 1 - les collectivités présentant un dossier dédié à un seul équipement

- 200 000 € pour des travaux hors taxe < 1 M€
- 300 000 € pour des travaux hors taxes 1 > 2 M€
- 400 000 € pour des travaux hors taxes > 2 M€ (subvention limitée à 20 % jusqu' à 2 M€ de dépenses)

CATÉGORIE 2 - les collectivités présentant un dossier dédié à deux équipements

- 100 000 € par équipement pour des travaux hors taxe < 1 M€

CATÉGORIE 3 - les collectivités présentant un dossier dédié à plus de deux équipements

La subvention décidée pour chacun des équipements est limitée à 20 % d'un plafond de dépenses fixé à 2 M€.

Les délégations que la Saône-et-Loire pourrait accueillir

- le VTT et le triathlon à Autun
- la natation et le basket à Chalon-sur-Saône
- le tennis de table au Creusot
- l'escrime, l'athlétisme, la lutte, l'aviron, l'équitation et rugby à 7 à Mâcon
- la gymnastique à Montceau-les-Mines

TERRE
2024
DE JEUX



PARCOURS VTT SUR LA BASE DE LOISIRS ET VTT XCO EN FORÊT (au standard international)

Coût des travaux H.T. : **433 048 €**

Subvention - Taux de participation

du Département : **100 000 €, soit 23 %**

MODERNISATION DU COMPLEXE SPORTIF SAINT-ROCH

Coût des travaux H.T. : **439 927 €**

Subvention - Taux de participation

du Département : **100 000 €, soit 22 %**



EXTENSION ET RÉHABILITATION DE LA HALLE DES SPORTS

Coût des travaux H.T. : **791 666 €**

Subvention - Taux de participation

du Département : **200 000 €, soit 25 %**



Chalon-sur-Saône

ISOLATION DE LA TOITURE, ÉCLAIRAGE DES SALONS PAR UNE SOLUTION EN MODE LEDS ET MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITÉ DU COLISÉE

Coût des travaux H.T. : **1 415 000 €**
 Subvention - Taux de participation du Département : **300 000 €, soit 21 %**



Mâcon

MISE À NIVEAU DES ÉQUIPEMENTS DU CENTRE ÉQUESTRE DE MÂCON-CHAINTRÉ

Coût des travaux H.T. : **2 615 500 €**
 Subvention - Taux de participation du Département : **400 000 €, soit 20 %**
du plafond des dépenses fixé à 2 M€

AMÉNAGEMENTS AU STADE MARIE-JOSÉ PÉREC

Coût des travaux H.T. : **794 000 €**
 Subvention - Taux de participation du Département : **158 800 €, soit 20 %**

AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS D'AVIRON AU CENTRE PAUL BERT

Coût des travaux H.T. : **908 000 €**
 Subvention - Taux de participation du Département : **181 600 €, soit 20 %**

MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS D'ESCRIME DU COMPLEXE SPORTIF DES SAUGERAIES

Coût des travaux H.T. : **168 000 €**
 Subvention - Taux de participation du Département : **33 600 €, soit 20 %**

MISE AUX NORMES DU COMPLEXE SPORTIF FERNAND VELON POUR L'ACCUEIL DE LA LUTTE

Coût des travaux H.T. : **980 000 €**
 Subvention - Taux de participation du Département : **196 000 €, soit 20 %**

AMÉNAGEMENTS COMPLÉMENTAIRES AU STADE ÉMILE VANIER

Coût des travaux H.T. : **150 000 €**
 Subvention - Taux de participation du Département : **30 000 €, soit 20 %**



Montceau

RÉHABILITATION DU COMPLEXE GYMNIQUE DE JEAN BOUVERI

Coût des travaux H.T. : **4 395 328 €**
 Subvention - Taux de participation du Département : **400 000 €, soit 20 %**
du plafond des dépenses fixé à 2 M€

RÉCUPÉRATION EAUX DE PLUIE POUR LES AGRICULTEURS

Prolongation du dispositif

La préservation de la ressource en eau est un axe du plan environnement départemental voté en juin 2020. Dans un rôle majeur de gestion collective de l'eau, le Département encourage les changements de pratiques pour économiser l'eau et à mieux utiliser les eaux de pluie.

Dans ce cadre, l'Assemblée départementale a approuvé en septembre 2020 la mise en place d'un dispositif d'aide aux agriculteurs pour financer les équipements permettant de récupérer et acheminer l'eau de pluie pour l'ensemble des usages en lien avec leur activité professionnelle : une subvention d'investissement jusqu'à 80% des dépenses (60 000 € HT par porteur et par an). Ce dispositif vient en supplément des autres dispositifs nationaux, régionaux ou locaux existants pour le même type d'équipement. En un an, **157 dossiers ont bénéficié d'une aide départementale.**

Toutefois, plusieurs bénéficiaires ont fait part de leurs difficultés à finaliser les travaux prévus dans le délai imparti, soit un an après la notification de la subvention en raison de l'allongement des délais d'approvisionnement en matériels et du manque de disponibilité de certaines entreprises etc.).

Le règlement d'intervention évolue et désormais, l'acquisition de tonnes à eau, un dispositif utile mais non suffisant, ne sera possible que si elles sont partie intégrante d'un dispositif plus large de récupération et traitement des eaux pluviales.

- **Aussi, le Département décide de prolonger de un an, jusqu'au 31 décembre 2022, le délai de réalisation des travaux pour les bénéficiaires qui en feront la demande.**



- **40 systèmes de récupération** des eaux pluviales
- **58 cuves ou citernes** enterrées ou aériennes
- **10 poches souples** fermées et autoportantes
- **31 abreuvoirs** ou impluviums
- **4 dossiers** pour des bâches, revêtements de protection, réservoirs, bacs à eau)
- **12 systèmes de préfiltration**, kits filtrants, dispositifs de reminéralisation ou systèmes de traitement de l'eau.
- **70 tonnes à eau**
- **8 dossiers** de réseaux de transport et cheminement des eaux pluviales.



FILIÈRE ÉQUINE

Un plan d'actions sur 5 ans

La filière équine de Saône-et-Loire occupe une place de leader au sein de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Au sein du département de Saône-et-Loire, le cheval est un vecteur de développement et d'attractivité grâce au nombre important d'équidés, de centres équestres, d'infrastructures dédiées majeures, de licenciés et d'éleveurs

Le Département soutient depuis de nombreuses années le monde du cheval et renforce régulièrement les modalités de son intervention au monde équestre.

- **2017** : création du GIP Equivallée Haras national de Cluny, un équipement de grande envergure réunissant le département, l'IFCE et la ville de Cluny.
- **2020** : accélération avec précision des modalités d'interventions + plan de soutien (aide aux centres équestres – 700 bons pour les jeunes de l'ASEF et pour des personnes handicapées)
- **2021** : dans le cadre de son plan environnement 2020-2030, nouvelle carrière hydro-économe à Cluny (330 000 €)

Afin de poursuivre et amplifier son action, le Département a élaboré un plan d'actions en étroite collaboration avec les représentants de la filière. Ce plan repose sur 5 thématiques majeures :

1/ FAVORISER LA PROMOTION ET L'ATTRACTIVITÉ

- Maximum 2 manifestations subventionnables par an et par structure, nouveaux critères d'attribution selon (...)
- Aide à la participation à des événements d'ampleur nationale ; création d'un événement départemental autour du cheval

= 25 000 €



+ 10 000 €

2/ SOUTENIR LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS

- Rencontres et auditions des 3 hippodromes (Cluny, La Clayette, Paray-le-Monial) et des sociétés de courses afférentes
- Transformation du GIP Equivallée – Haras national de Cluny avec une nouvelle gouvernance après le 31 décembre 2022
- Soutien aux centres équestres affiliés à la Fédération Française d'Équitation via la politique sportive départementale et les aides aux écoles de sport.

= 1,2 M€ d'investissements en 5 ans



- **683 élevages** dont 384 naisseurs (= 27% des élevages régionaux)
- **1 297 de juments** mises à reproduction (= 23% au niveau régional)
- **417 kilomètres** de circuits équestres départementaux et la route de Madame d'Artagnan.

3/ SOUTENIR LES ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE

- Aide aux manifestations et aux déplacements à des événements nationaux, à la promotion des productions et aux investissements pour l'adaptation aux changements climatiques
- Mise à disposition des équipements du GIP à titre gracieux (75 000 € par an)
- Valorisation des races lourdes avec l'acquisition d'un étalon de référence avec le syndicat des chevaux de trait

= 10 000 €

4/ PROFESSIONNALISER LES ACTEURS DE LA FILIÈRE

- Développement du centre de formation de Cluny pour accompagner les acteurs de la filière
- Partenariat accru avec la Chambre d'agriculture pour la réalisation d'audits

5/ ENCOURAGER LES PRATIQUES METTANT LE CHEVAL AU SERVICE DE L'HUMAIN

- Développer l'utilisation du cheval dans l'agriculture, notamment dans la vigne ainsi que dans le tourisme et dans la ville
- Aides à l'acquisition d'équipements pour des publics à pathologies lourdes.

DÉPLACEMENTS DOUX

Schéma directeur des voies vertes et de la voie bleue, perspectives

La première voie verte entre Cluny et Givry a été réalisée en 1997, une première en France. Fort de ce savoir-faire et d'une volonté affichée de promouvoir les richesses locales par de nouvelles formes d'attractivité touristique, le Département n'a dès lors cessé de développer son réseau.

En 2020, le réseau départemental des voies vertes et de la voie bleue représente un **maillage complet des grands axes structurants d'itinérance de 280 km**.

Ces infrastructures, dont la fréquentation globale avoisine chaque année **1 million de passages**, sont aujourd'hui unanimement reconnues et fortement plébiscitées.

C'est pourquoi en décembre 2019, l'Assemblée départementale a adopté un rapport prévoyant la poursuite du développement de son réseau. Trois nouveaux axes ont ainsi été retenus :

- Une liaison Cluny/Charolles/Paray-le-Monial (passant par Saint-Point et Tramayes) qui permettra d'assurer une

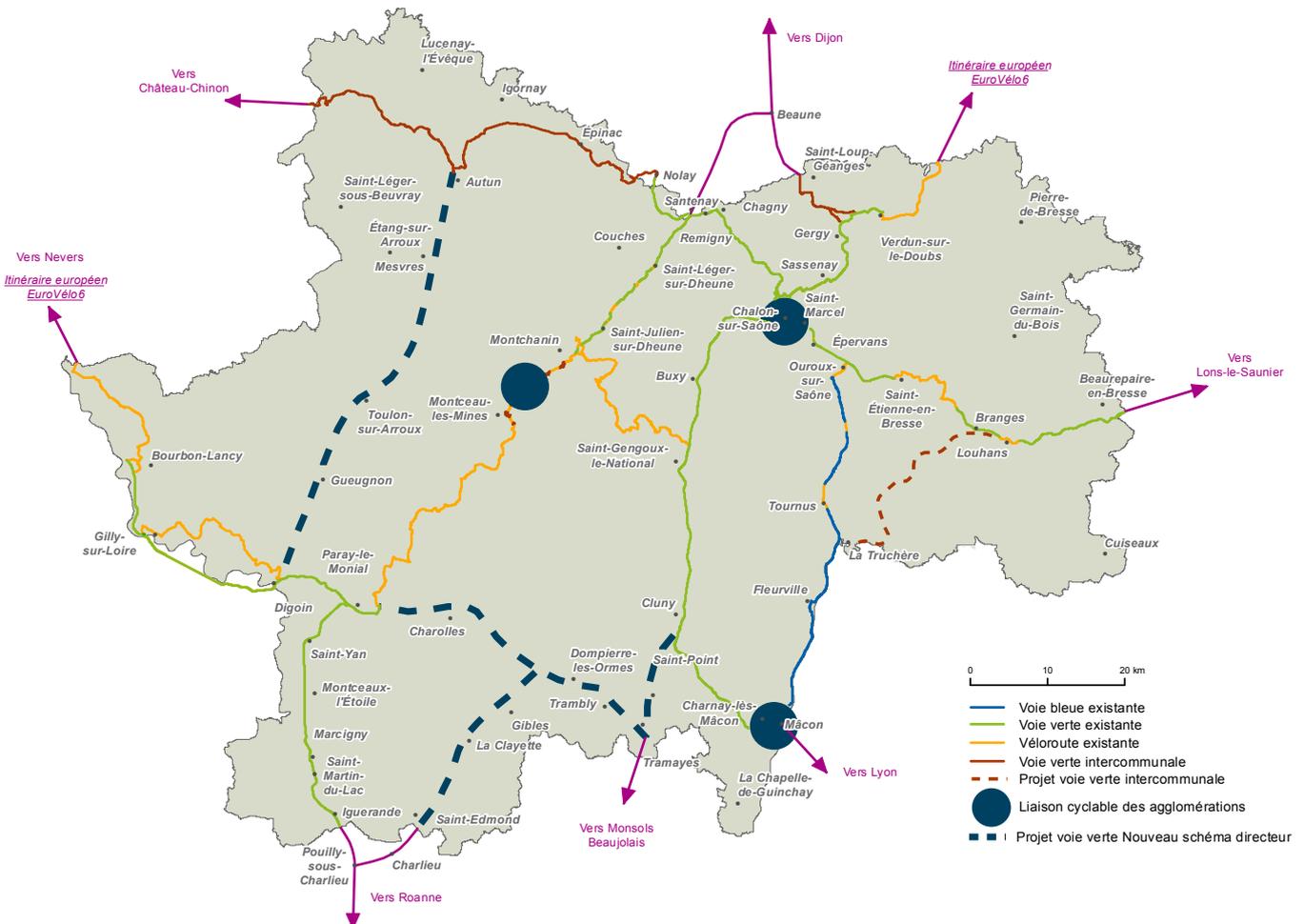
jonction directe entre la Saône et la Loire, toutes deux dotées d'itinéraires interrégionaux (V50 - voie bleue Moselle Saône à Vélo et Destination Loire Itinérances)

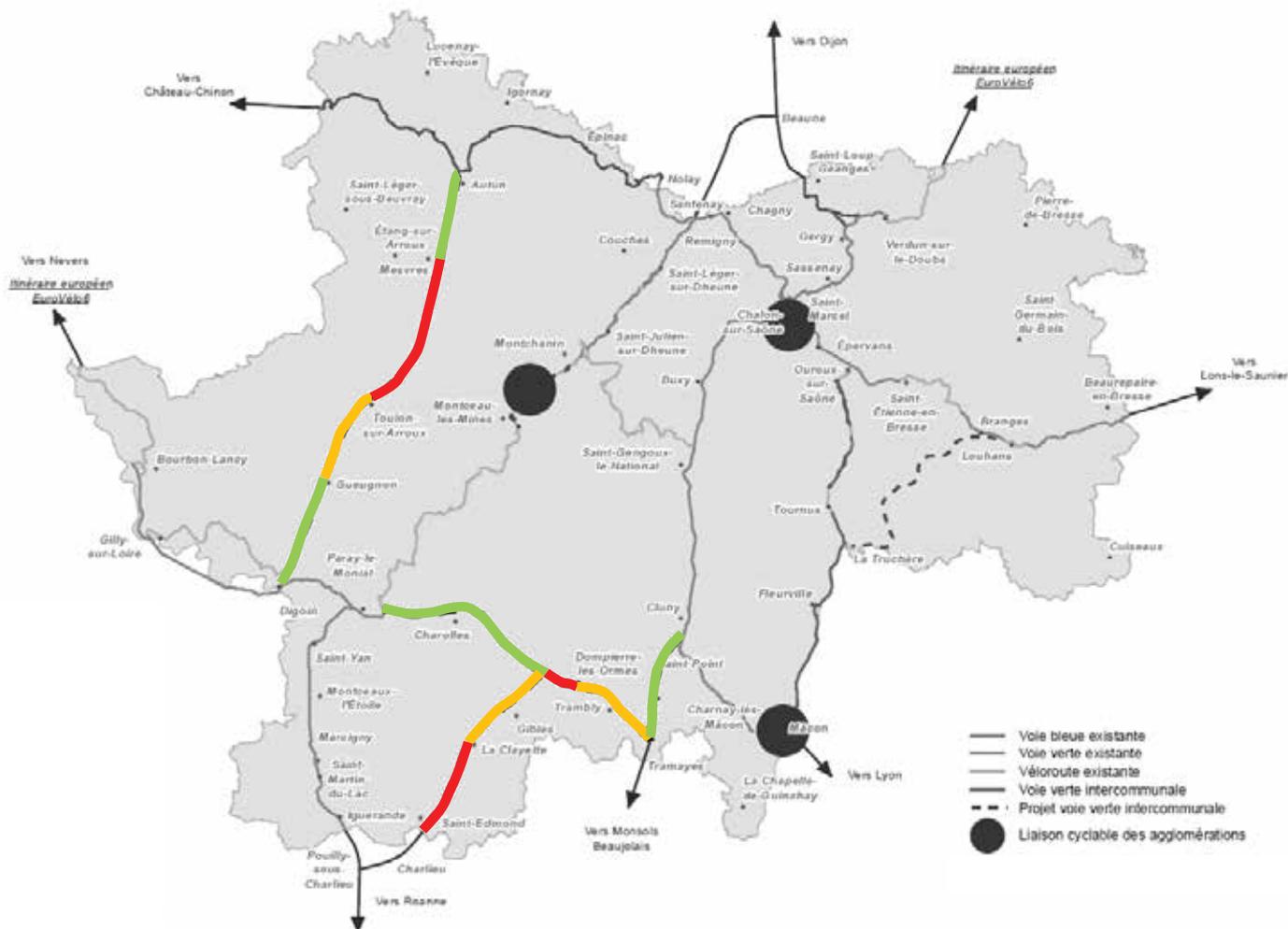
- Depuis le précédent axe, une ramification passant par Gibles, La Clayette et Saint-Edmond dans la perspective d'une connexion au département de la Loire
- Un itinéraire reliant Autun à Digoin dans le secteur du Val d'Arroux.

Cumulés, ces trois axes représentent environ 167 km qui ont fait l'objet, depuis 2020, d'une étude approfondie de recherche d'itinéraires et de faisabilité en concertation avec les élus locaux (EPCI). La première phase de réalisation de ce schéma directeur débiterait en 2023 : 5 nouvelles sections représentant 74,5 km supplémentaires d'itinéraires d'ici à 2028.

**Coût global de ce déploiement :
entre 33 et 40,5 M€ TTC
1 km = entre 198 000 et 242 000 € TTC**

167 KM DE NOUVELLES VOIES VERTES





CALENDRIER

PHASE 1 : 2023 / 2028

74,5 km

Coût des travaux : entre 12,5 et 14,5 M€ TTC

- Gueugnon / Digoïn
- Autun / Etang-sur-Arroux
- Charolles / Gibles
- Paray-le-Monial / Charolles
- Tramayes / Cluny

PHASE 2 : 2029 / 2034

44,5 km

Coût des travaux : entre 7,5 et 10 M€ TTC

- Dompierre-les-Ormes / Trambly
- Trambly / Tramayes
- Gibles / La Clayette
- Toulon-sur-Arroux / Gueugnon

PHASE 3 : 2035 / 2040

48 km

Coût des travaux : entre 12 et 15 M€ TTC

- Gibles / Dompierre-les-Ormes
- La Clayette / Saint-Edmond
- Etang-sur-Arroux / Toulon-sur-Arroux

RAPPORT 201

CENTRE DE SANTÉ DÉPARTEMENTAL

Point d'étape et perspectives 2022

Malgré le contexte de crise sanitaire, l'année 2021 a permis de poursuivre le renforcement de l'offre de soins en médecine générale au plus près des habitants et d'élargir le champ d'action du centre de santé départemental.

Bilan de l'année 2021

- Mobilisation pour la vaccination (via le centre de santé départemental et le vacci'bus)
- Poursuite du déploiement (centre de santé territorial du Creusot, antenne dans le quartier des Prés-Saint-Jean à Chalon-sur-Saône, antenne de Bourbon-Lancy)
- Agrandissement des centres de santé territoriaux d'Autun et du Creusot, des antennes de Sagy, Pierreclos et Chauffailles
- Retrait des antennes d'Etang-sur-Aroux, Champforgeuil et de Mercurey suite à l'installation de médecins libéraux
- Renforcement des missions du centre de santé départemental auprès de la PMI (protection maternelle infantile), de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) et de l'ASE (aide sociale à l'enfance)
- Augmentation des sollicitations des EHPAD et des résidences personnes âgées
- Renforcement de la coopération avec les hôpitaux et les facultés de médecine

EN 4 ANS



95 000
PATIENTS



43 600
NON-PROGRAMMÉES

250 000
CONSULTATIONS
RÉALISÉES



9 545
VISITES À DOMICILE



AU 31 OCTOBRE 2021

- **84 000** consultations / **+ 20 %**
- **23 500** patients ont déclaré le CDS comme médecin traitant
- **3 872** visites à domicile / **+ 19 %**
- **2 050** consultations les soirs et week-end
- **2 437** consultations en télémédecine / **+ 20 %**
- **6** centres de santé territoriaux
- **22** antennes
- **77** professionnels de santé
- **63** médecins généralistes
- **2** gynécologues
- **5** psychologues
- **1** orthoptiste
- **1** assistant médical
- **5** infirmières ASALEE





En 2022, le recrutement de professionnels de santé et l'ensemble des actions autour de la phase 2 seront poursuivis.

Pour les recrutements :

- Mise en place d'un nouveau plan renforcé de recrutement : présence sur les salons professionnels, extension des partenariats aux facultés de médecine de Besançon et Clermont-Ferrand, développement des filières de recrutement (associations, cabinets et sites spécialisés).

Projets d'ouvertures et d'extensions :

- antenne renforcée à Bourbon-Lancy
- extension de centres de santé territoriaux de Chalon-sur-Saône et Montceau-les-Mines
- finalisation de l'extension du centre de santé territorial du Creusot
- ouverture du centre de santé territorial de Louhans
- réflexion sur un nouveau centre à Autun.

Partenariat avec l'association ASALEE :

- Renouvellement pour les centres de santé territoriaux de Chalon-sur-Saône, Mâcon et Montceau-les-Mines ;
- Nouveau recrutement à Autun
- Activités délocalisées pour certaines antennes (Montpont-en-Bresse et Saint-Christophe-en-Brionnais).

Mise en place de la télémédecine en cardiologie :

- expérimentation à Autun, au Creusot et à Montceau-les-Mines suite à l'accord de l'ARS.

Intégration de nouvelles professions :

- lancement du recrutement d'assistants médicaux sur les centres de santé territoriaux éligibles (Chalon-sur-Saône et Montceau-les-Mines) et d'infirmiers en pratique avancée (démarrage prévisionnel sur l'antenne de Sagy).

Efficiences de la prise de rendez-vous :

- attribution d'un numéro téléphonique à chaque centre de santé territorial en remplacement du numéro de téléphone commun aux six centres.

CONTRAT DE COOPÉRATION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES POUR FAVORISER LA REPRISE D'ACTIVITÉ DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Le Département veut saisir l'opportunité de la reprise économique (+ 13% du chiffre d'affaires des entreprises de Saône-et-Loire) et de leurs projets de recrutements (24% des entreprises) pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du Revenu de solidarité active en s'appuyant sur des secteurs d'activités qui recrutent et en ciblant des métiers qui ne nécessitent pas un parcours de formation très long.

70 % de ces bénéficiaires sont concernés. Les difficultés pour eux sont souvent liées à des problèmes de mobilité (pas de permis ou de voiture pour se déplacer), de garde d'enfants (familles monoparentales), de logement, d'absence ou de méconnaissance d'outils numériques qui les privent de certains services publics, de formations... Afin de trouver des solutions rapides en phase avec leurs besoins, le Département a choisi de s'associer aux collectivités locales (communes, communautés de communes et communautés d'agglomération, syndicats

intercommunaux) qui ont une meilleure connaissance du terrain, de leurs habitants, des problématiques locales et des partenaires locaux.

Avec ce soutien local, deux objectifs :

- Proposer des réponses adaptées aux bénéficiaires du RSA (place en crèche, location de voitures via les plateformes de mobilité, logements vacants etc.) pour leur permettre de travailler
- Répondre au besoin de main d'œuvre dans les territoires, notamment dans les secteurs économiques qui recrutent à l'image de celui des services.

Pour 2022, l'objectif est de faire baisser le nombre de bénéficiaires du RSA en signant avec les collectivités locales un contrat gagnant-gagnant, et de fait faire baisser le budget dédié.

1,5 M€ / an sur 2 ans



64 M€/AN
POUR LE DÉPARTEMENT

10 550
BÉNÉFICIAIRES DU
RSA EN 2021



6 785
BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS
POUR UN RETOUR À L'EMPLOI





RAPPORT 214

PLAN PAUVRETÉ

Dispositif jeunes sortant de l'ASE – subvention Le Pont

Dans le cadre des responsabilités qui lui ont été confiées, le Département fixe les objectifs prioritaires et les programmes d'action de sa politique sociale et médico-sociale en faveur de l'enfance dans le schéma départemental de l'enfance et des familles.

En parallèle, dans le cadre de son programme départemental de prévention et de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, le Département de Saône-et-Loire s'est engagé à **déployer des actions visant le maintien du lien pour chaque jeune, l'accès à un logement stable, l'accès aux droits et à des ressources financières, l'insertion sociale et professionnelle, l'accès à la santé.**

Dans le cadre de sa contractualisation avec l'État pour prévenir les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance avant 21 ans, le Département va poursuivre ses actions :

- poursuite de la commission permettant d'apprécier l'orientation des jeunes arrivant à la majorité
- poursuite du dispositif jeune majeur relevant de l'État, permettant de prendre en charge, en appartements, des

jeunes devenus majeurs, sur une période leur permettant de finaliser les démarches et/ou leur scolarité avant leur accès dans les dispositifs de droit commun (40 places en colocation gérées par l'association Le Pont, opérateur choisi par l'État)

- poursuite des contrats jeunes majeurs relevant du Département, incluant l'hébergement en structure de protection de l'enfance et l'accompagnement des jeunes (à la fin des mesures ASE et aux jeunes les plus vulnérables en raison de difficultés propres comme les jeunes femmes enceintes, ou avec enfant)
- de poursuivre la mise en œuvre du dispositif LOJIN favorisant les sorties positives de l'ASE.

● **Le Département accorde une subvention de 292 800 € à l'association Le Pont pour le dispositif jeunes majeurs.**

HABITAT INCLUSIF

Mise en œuvre de la vie partagée

Dans le cadre de son Plan Solidarité 2020 et de son Schéma autonomie 2016-2020, le Département a souhaité contribuer à l'**émergence de nouvelles solutions de logements** pour répondre aux souhaits de nombreuses personnes âgées et personnes en situation de handicap de « **vivre chez soi sans être seul** ».

Progressivement, l'État substitue au forfait habitat inclusif l'aide à la vie partagée (AVP).

Elle n'a pas vocation à financer l'accompagnement individuel de la personne pour la réalisation des actes de la vie quotidienne, ni le suivi des parcours individuels ou la coordination des interventions médico-sociales.

Toute personne en situation de handicap bénéficiant de droit(s) ouvert(s) à la MDPH ou d'une pension d'invalidité délivrée par la Caisse primaire d'assurance maladie, ou âgée de plus de 65 ans, et ce sans condition de ressources, est susceptible de bénéficier de l'AVP dès lors qu'elle vit dans un habitat inclusif ayant donné lieu à conventionnement entre le porteur de projet et le Département.

Le montant de l'aide versée est déterminé dans la

convention signée entre le Département et le porteur de projet de vie partagée. Il est identique pour tous les habitants au sein d'un même habitat mais ne peut excéder un plafond de 10 000 € par an et par habitant remplissant les critères d'éligibilité.

Bien que faisant l'objet d'une décision individuelle, cette nouvelle aide sera versée directement au porteur du projet.

L'aide à la vie partagée a été intégrée au projet de loi de financement de la sécurité sociale 2021 et le Département de Saône-et-Loire a répondu favorablement à la sollicitation du gouvernement au même titre que 40 autres Départements et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour l'expérimenter à compter de 2022.

Dans ce cadre, le Département définit une programmation de projets d'habitats inclusifs, projets existants ou à venir, susceptibles de donner lieu à conventionnement entre le porteur de projet et le Département d'ici le 31 décembre 2022.



RAPPORT 210

SOUTIEN AU SECTEUR DE L'AIDE À DOMICILE

Valorisation APA et PCH

Le volet autonomie du projet de loi de financement pour la Sécurité Sociale 2022, créé, à compter du 1^{er} janvier 2022, un tarif plancher à hauteur de 22 € pour les heures d'intervention des Service d'aide et d'accompagnement et à domicile (SAAD) autorisés par le Département, qu'ils soient habilités ou non à l'aide sociale, pour l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) et la prestation compensatoire handicap (PCH).

Cette mesure correspond à une nouvelle étape dans la refondation du système de financement de l'aide à domicile prestataire. Elle vise à établir les bases d'une organisation de l'aide à domicile permettant d'assurer

dans tous les territoires des prestations d'aide humaine, dans des logiques de qualité et de continuité. L'enjeu du reste à charge pour les usagers constitue un élément fort de l'accès à ces prestations.

- **Afin de réduire le reste à charge des bénéficiaires APA et PCH, le Département propose de porter le tarif horaire de prise en charge à 23 € contre 21,21 € actuellement, soit 1 € de plus que le tarif plancher prévu par le PLFSS 2022. Cette démarche s'inscrit aussi dans la volonté du Département de revaloriser les métiers des SAAD.**

Reste à charge pour le Département 900 000 €





CONTACT PRESSE

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
Edwige Labryère - Hôtel du Département -
Rue de Lingendes - CS 70126
71026 Mâcon cedex 9

07 85 11 87 78

e.labryere@saoneetloire71.fr

